



# ELECTION PRESIDENTIELLE DU 06 MAI 2024 EN REPUBLIQUE DU TCHAD

## RAPPORT DE L'OBSERVATION DE LA MISSION DU REDHAC ET SES COALITIONS TCHAD, GABON, RCA, CAMEROUN



Crédit photo : <https://www.jeuneafrique.com/1563267/politique/depouillement-de-la-presidentielle-tchadienne-y-a-pas-photo/>

TABLE DES MATIERES

## **GLOSSAIRE**

### **INTRODUCTION**

#### **I. CONTEXTE HISTORIQUE, POLITIQUE ET SECURITAIRE**

- Contexte historique et politique
- Contexte sécuritaire

#### **II. METHOLOGIE**

#### **III. PERIODE PRE-ELECTORALE**

- a) Formation des observateurs sur la surveillance, la documentation et le reporting des cas de violations des Droits Humains et libertés fondamentales avant, pendant et après ;
- b) Le déploiement des premiers observateurs formés sur le terrain pour documenter les cas de violations observés et tendances avant les élections ;
- c) Plaidoyer auprès des autorités administratives, les acteurs en charge des droits humains, les avocats, les acteurs politiques, les acteurs en charge d'organisation des élections pour les élections apaisées, justes, crédibles et transparentes et pour la protection des Défenseurs et des journalistes
- d) Surveillance pré-électorale, documentation et reporting des cas de violations des droits humains et incidents observés et tendances avant l'élection

#### **IV. LE DEROULEMENT DU VOTE (Pendant l'élection)**

- 1- Tranparence électorale
- 2- Restriction de l'espace civique
- 3- La présence des militaires dans les bureaux de vote
- 4- Les pertes en vie humaine
- 5- fraudes
- 6- Autres Violations des Droits Humains

#### **V. POST-ELECTORALE :**

- Restriction de l'espace civique et utilisation excessive de la force
- Bavures militaires entraînant les morts par balles et les blessés
- Les dégâts matériels
- Rôle ambiguë de l'ANGE et du Conseil Constitutionnel
- Autres violations des droits humains

#### **VI. STATISTIQUES ET CONSTATS APRES LA PROCLAMATION DES RESULTATS**

#### **VII. RECOMMANDATIONS**

#### **VIII. CONCLUSION**

## **GLOSSAIRE**

**REDHAC** : Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale

**CADEG** : Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance

**ANGE** : Agence Nationale de gestion des Elections

**DHSF** : Droits de l'Homme Sans Frontières : siège de la Coalition-REDHAC-Tchad

**L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) : Siège de la Coalition-REDAHC-RCA**

**ONG « Femme lève-toi » : Siège de la Coalition-REDHAC-GABON**

**CDHT** : Commission des Droits de l'Homme du Tchad

**MIDI**: Mahamat Idriss Deby Itno

**SM**: Succès Masra

**PSF** : Parti socialiste sans frontière

**NED** : National Endowment for Democracy

**CMT** : Conseil Militaire de Transition

**MPS** : Mouvement Patriotique du Salut

**CNS** : Conférence Nationale Souveraine

**RDC** : République Démocratique du Congo

**CEEAC** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

**UA** : Union Africaine

**UE** : Union Européenne

**OIF** : Organisation Internationale de la Francophonie

**Les Transformateurs**

**CA** : Cour Africaine

**CADHP** : Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

**CADHP** : Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

**DDH** : Défenseur des Droits Humains

**FDDH** : Femme Défenseure des Droits Humains

**PIRDCP** : Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques

**INTRODUCTION**



Dans le cadre du projet « Action civique et protection des DDH en Afrique Centrale » mis en œuvre par le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (**REDHAC**), ses coalitions TCHAD représentée par **Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF)**, GABON représentée par l'ONG « **Femme lève-toi** », RCA représentée par l'**Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)**, 01 membre du CA, et un membre du Staff, une mission a été déployée en République du Tchad en vue du renforcement inclusif des capacités des observateur-trice(s) pour le monitoring et le reporting avant, pendant et après les élections d'une part et d'autre part les déployer sur le terrain pour surveiller, documenter signaler et reporter les cas de violations des droits humains et autres incidents liés aux élections présidentielles du 06 mai 2024.

Cette mission s'est déroulée en deux temps

- 1) Une première délégation pour assurer la formation sur le monitoring et le reporting des élections et des cas de violations aux observateurs et le déploiement de ces derniers pour l'observation avant et le plaidoyer pour la protection des Défenseur(e)s, des journalistes, les militants de la démocratie ainsi que pour la mise en œuvre de la CADHP, de la CADEG, du protocole de MAPUTO, de la DUDH, du PIRDCP, de la résolution 1325, de la constitution, du code électoral Tchadien et autres Soft-Laws qui contribuent à la tenue d'une élection juste, crédible et transparente afin d'assurer une paix durable au TCHAD. Cette délégation était composée de :
  - Dr. Maximilienne C. Ngo MBE, Directrice Exécutive du REDHAC, Experte de l'Union Africaine sur les élections et la démocratie, formatrice d'Amnesty International sur le monitoring et le reporting des cas de violations des Droits Humains en période électorale ;
  - M. Marcel MANI EPEE : Chargé de programme au REDHAC ;

- M. Norbert KAMGAING : Membre du Conseil d'Administration du REDHAC en charge de suivi des activités auprès du secrétariat permanent du REDHAC ;
- M. Layibe TOURDJOUMANE, coordonnateur de la Coalition Tchad-pays, Président de l'Association Droits de l'Homme sans frontières (DHSF)

Une deuxième délégation pour assurer l'observation pendant et après les élections avec la mise en place du QG qui jouait le rôle de centralisation de tous les incidents et autres cas de violations observés et pour rédiger le rapport dont le contenu suit. Il s'agit de :

- M. Layibe TOURDJOUMANE, coordonnateur de la Coalition Tchad-pays, Président de l'Association Droits de l'Homme sans frontières (DHSF)
- Me Lucie BOALO, membre de l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) et de la coalition-pays du REDHAC en RCA, qui coordonnait les membres de QG chargés de récupérer et de traiter l'information avant le rapport final ;
- Mme EBELLE Grâce, Chargée de la protection qui était déployée sur le terrain avec les équipes afin de s'assurer que les journalistes et les Défenseurs (Observateur-trices) ne subissent ni menaces, ni représailles ;
- Mme Jeanne Clarisse DILABA de l'ONG « Femme lève-toi », coordinatrice de la coalition pays du REDHAC au GABON qui était déployée sur le terrain pour partager avec les observateur-trices locaux son expérience en tant qu'observatrice lors des « élections générales au Gabon qui ont vu le président Ali BONGO ONDIMBA destitué par un coup d'état militaire.

A ces délégations il faut ajouter le secrétariat de l'Association DHSF qui assurait la logistique.

Cette mission a pu se tenir grâce au soutien financier de la NED.

## **CONTEXTE HISTORIQUE, POLITIQUE ET SECURITAIRE**

### A) contexte historique et politique

Avec une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>, pour une population estimée en 2018 à 16 600 000 d'habitants, le Tchad fait frontière avec la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, la République Centrafricaine et le Cameroun au Sud, le Nigeria et le Niger à l'Ouest. Son évolution politique qui se décline en « dents de scie », est caractérisée par une remise en cause permanente de l'ordre constitutionnel entre 1960 et 1990.



En effet, deux (2) ans après son accession à l'indépendance, le pays supprime le multipartisme au profit du parti unique. Mais en avril 1975, le premier président François TOMBALBAYE est renversé par l'armée qui installe Félix MALOUM. Ce coup d'état marquera le début d'une longue série de conflits politico-militaires. En 1979, les différentes factions conviennent de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale avec MAHAMAT CHOUA comme président. Ce dernier sera renversé au bout de quelques mois par Goukouni WEDEYE en septembre

1979. Ce dernier sera renversé à son tour par Hissène HABRE le 7 juin 1982. Lorsqu'il entre dans N'Djamena, la capitale du Tchad, Habré est flanqué du commandant en chef des FAN, Idriss Déby. Celui-ci devient conseiller pour la défense et la sécurité du président qui centralise le pouvoir et exerce un régime autoritaire fondé sur un parti unique et une police politique, la Direction de la documentation et de la sécurité. L'opposition politique et des groupes ethniques sont victimes d'une sévère répression qui fait des milliers de morts. Après une tentative de coup d'État raté contre Habré, en avril 1989, Déby se réfugie au Soudan d'où il organise le Mouvement patriotique du salut (MPS). Il remporte des victoires contre les troupes gouvernementales et progresse vers la capitale. En novembre 1990, l'état se resserre sur Habré qui quitte le pays le 1er décembre et se réfugie d'abord au Cameroun. Selon lui, Déby s'appuie sur une aide importante du Soudan et de la Libye, ce que celui-ci nie. Pendant ce renversement, les troupes françaises, qui dans le passé soutenaient Habré, se contentent de venir en aide à leurs ressortissants. Le 2 décembre, Déby arrive dans N'Djamena. Il suspend la Constitution, dissout l'Assemblée nationale et accède à la présidence par intérim du conseil d'État, promettant d'instaurer une démocratie pluraliste et de tenir des élections. Le contexte politique tchadien demeurera instable. De plus, le régime du président Déby sera critiqué pour sa corruption et les irrégularités qui marqueront les élections.

Après 30 années de pouvoir sans partage, le Président Idriss DEBY ITNO dans un contexte socio-politique tendu et caractérisé par la répression des acteurs de la société civile et des partis politiques entraînait les arrestations et les assassinats ; les grèves répétitives des enseignants et des fonctionnaires pour le non-paiement de leurs salaires, les défis sécuritaires venant des rebellions armées menées par son cousin YAYA Dillo du Parti socialiste sans frontière (PSF) sous l'égide du Front pour l'alternance et la concorde qu'on soupçonne venir de la Libye. Il se représente à l'élection présidentielle du 11 avril 2021 et juste après l'annonce de sa cinquième réélection le 19 avril 2021, il va au front pour combattre à côté de l'armée

régulière contre la rébellion (AFC) ; il serait blessé et succomberait à ses blessures.

Son fils Mahamat Idriss Déby le remplace et met en place le Conseil Militaire de transition (CMT). Durant sa transition, il installe la répression et la restriction de l'espace civique. Ainsi le 20 octobre 2022, lors de la manifestation plus de 300 personnes sont assassinées par les forces de sécurité ([Voir la Déclaration du REDHAC](#)). Son opposant principal Succès Masra va en exil du 20 octobre 2022, il reviendra le 03 novembre 2023 après les accords signés le 31 octobre 2023 et facilités par le Président de la RDC, S.E. Félix TSHISEKEDI.

Dans la nuit du 27 au 28 février 2024, Yaya Dillo, au cours d'une escalade au siège de son parti politique de l'opposition dénommé Parti Socialiste sans Frontières (PSF), il est assassiné ainsi que 3 personnes (Yaya dillo djerou, Abdraman issakha djerou et Cherif kenguï Emnounou) dont un de ses militants et 2 mineurs. Un de ses militants reste disparu à ce jour, son siège rasé et une vingtaine de ses militants jetés à la prison de haute sécurité de Korotoro dans le désert, certains en exil. ([Rapport en annexe](#))

Le CMT dirigé par M. Mahamat Idriss Deby installe une période de transition de trois ans. Après cette période, le CMT organise un référendum constitutionnel le 17 décembre 2023 en vue de se prononcer sur un changement de la constitution qui lui permet de se présenter à l'élection présidentielle. Le " OUI " l'emporte à une large majorité de près de 86 % des voix, pour une participation d'un peu moins de 63 % de votants.

b) Sur le plan sécuritaire, le Tchad, du fait de son engagement dans la lutte contre le terrorisme dans les pays du G5 Sahel et également dans la sous-région Ouest Africaine, est au centre des vellétés d'attaques et des tentatives de déstabilisation par des groupes armés rebelles ou djihadistes entre autres la Secte terroriste Boko Haram, les conflits au Soudan qui l'affectent par la prolifération des groupes armés. La question sécuritaire à l'intérieur et à l'extérieur des frontières tchadiennes s'avère une problématique essentielle qu'il faut tenir compte dans le processus électoral (avant, pendant et après).

## METHODOLOGIE

L'approche méthodologique adoptée est à la fois empirique par le recueil d'informations, le croisement des informations collectées et analytique par l'examen des dynamiques d'interactions entre les différents acteurs politiques, et autres parties prenantes, les préparatifs relatifs aux élections et les résultats entraînant les causes à effets. Elle se repose sur les instruments et mécanismes locaux (*la constitution, le code électoral, la loi du 26 janvier 2024 portant création*



de l'Agence Nationale de Gestion des Élections (ANGE.), régionaux (Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples CADHP), Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, Protocole de Maputo, etc.) et internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques, la résolution 1325, etc.). Elle s'est ainsi déployée autour des éléments suivants :

- Formation des observateur-trice(s) pour la surveillance directe des élections ;
- Plaidoyer pour une élection, juste, crédible, transparente et apaisée autour d'une conférence de presse
- Collecte, traitement et analyse des données du terrain pour un rapport indépendant et impartial

## I. LA PERIODE PRE ELECTORALE

**Elle est caractérisée par :**

- e) Formation des observateurs sur la surveillance, la documentation et le reporting des cas de violations des Droits Humains et libertés fondamentales avant, pendant et après ;
- f) Le déploiement des premiers observateurs formés sur le terrain pour documenter les cas de violations observés et tendances avant les élections ;
- g) Plaidoyer auprès des autorités administratives, les acteurs en charge des droits humains, les avocats, les acteurs politiques, les acteurs en charge d'organisation des élections pour les élections apaisées, justes, crédibles et transparentes et pour la protection des Défenseurs et des journalistes
- h) La documentation et le rapportage des cas des violations et incidents avant la tenue des élections.



**a- Formation des observateurs-trices sur la surveillance électorale, la documentation et le reporting des cas de violations des droits humains avant, pendant et après**

Lieu : Académie Royale de Ndjamena

Date : 29 avril 2024

Formatrice : Dr Maximilienne Ngo MBE

Modérateur : DINGAMNAYAL Judicaël



Cette formation répartie en 05 modules à savoir : Les généralités sur les droits de l'homme, Monitoring des Droits de l'Homme et reportage de processus électoral, Surveillance et documentation, Les libertés fondamentales et l'ouverture de l'espace civique et démocratique et enfin la prévention, la résolution des conflits, les mécanismes pacifiques de dialogue et de paix avait pour objectif de doter d'un pool d'observateur-trice(s) bien formé(e)s sur les techniques de surveillance électorale, le monitoring et le reporting des cas de violations des droits humains ainsi leur protection physique et sécurité des données en cas de menaces et représailles et l'utilisation de l'alerte rapide lors des processus électoraux au Tchad afin qu'ils jouent leur rôle avec professionnalisme et impartialité lors de l'élection présidentielle du 06 mai 2024.



La formation est suivie par la **Conférence de presse** visant à informer les autorités locales, les acteurs du processus électoral, les organisations de la société civile et le grand public de déploiement de la mission d'observation électorale.

### Résultats :

- 33 observateurs-trices ont été formé(e)s soit 14 filles et 19 garçons et sont aptes à jouer efficacement leur rôle pendant cette période électorale tout en assurant leur protection physique, celles de leur proches et la sécurité de leurs données ;
- Ils (elles) ont reçu les certificats de participation à la formation comme document de reconnaissance



- Une fiche pratique et simplifiée de collecte des données a été mise à leur disposition

La formation était très pratique et participative, alternant des exercices pratiques, les moments de détente et les échanges d'expérience et de bonnes pratiques

*(Annexe1) : le module de formation*

b. Le déploiement des premiers observateurs formés sur le terrain pour documenter les cas de violations observés et tendances avant les élections



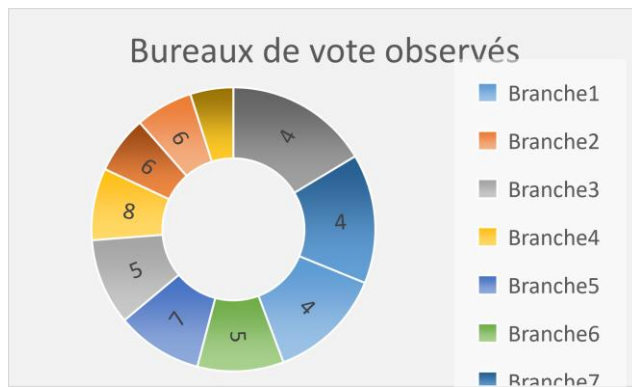
Initialement prévu pour 33, près de 50 observateurs ont été déployés sur le terrain avec pour missions précises:

1. surveiller et évaluer l'état des préparatifs des élections par l'ANGE, la CDHT, les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias, les représentations diplomatiques, la CEEAC, l'UA, l'UE, OIF, etc...);
2. Le suivi de la mise en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'homme, de la démocratie, des élections, en particulier la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (CADEG).
3. observer le comportements des forces de sécurité et de la police pendant la campagne électorale
4. surveiller, collecter, documenter tous les incidents, cas de violations venant de tous les acteurs du processus électoral ;
5. documenter les menaces et autres représailles subies par les Défenseurs, les médias, les électeurs venant de toutes les parties prenantes au processus électoral ;
6. Utiliser le mécanisme de l'alerte précoce pour signaler tout incident afin de permettre aux QG de prendre les dispositions adéquates
7. Rapporter toutes les données collectées au QG pour une analyse et un recoupement dans le but de préparer le rapport final

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif arrondissements couverts par le REDHAC et sa Coalition pays-TCHAD lors de l'élection présidentielle du 06 mai 2024

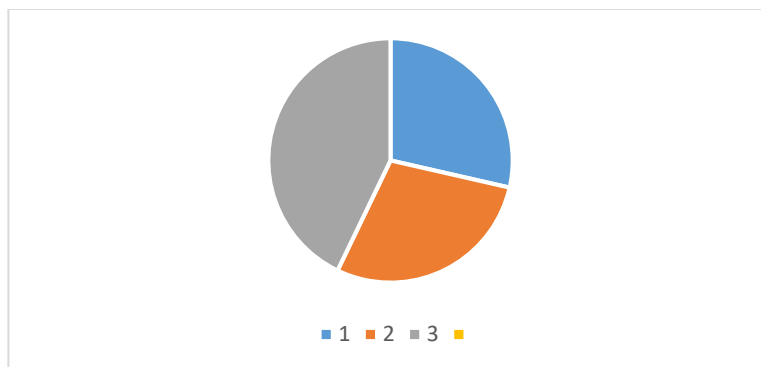
#### **Répartition des observateurs par arrondissement**

<b>Arrondissement</b>	<b>Nombre des observateurs</b>	<b>Bureaux de vote observés</b>
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>8<sup>ème</sup></b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>9<sup>ème</sup></b>	<b>3</b>	<b>10</b>
<b>10<sup>ème</sup></b>	<b>7</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>61</b>



## Moundou

Arrondissement	Nombre des observateurs	Bureaux de vote observés
1 <sup>er</sup>	1	4
2 <sup>ème</sup>	2	4
3 <sup>ème</sup>	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>14</b>



- c. Plaidoyer auprès des autorités administratives, les acteurs en charge des droits humains, les avocats, les acteurs politiques, les acteurs en charge d'organisation des élections pour les élections apaisées, justes, crédibles et transparentes et pour la protection des Défenseurs et des journalistes**

### **Plaidoyer 1 : Bureau de la CDHT:**

Le 30 avril 2024, la délégation du REDHAC composée de Mme la Directrice Exécutive, cheffe de Délégation et M. Layibe TOURDJOUMANE, Coordonnateur de la coalition-pays du REDHAC au Tchad et de DHSF a rencontré **le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) M. Belngar Larmé Jacques** et son équipe à notre demande. Les échanges ont tourné autour de notre présence

au Tchad, du processus électoral et les inquiétudes relatives aux problèmes d'accréditations et à la protection légale des Défenseurs et des journalistes, à la sécurité des civils et autres électeurs avant, pendant et après le vote, au climat politique tendu surtout avec les conditions de détention des militants du Parti socialiste sans frontière et la disparition d'un de leurs camarades. Mais aussi la présentation de notre nouveau manuel de formation des jeunes (filles et garçons) et femmes Défenseur(e)s, les journalistes traduit en français et en haoussa contre les discours de haine, la protection physique, la sécurité des données en ligne et hors ligne. En guise de réponse : le président de la CDHT nous a donné les assurances suivantes :

- Au sujet de l'accréditation, il a initié une lettre au président de l'ANGE afin que ce dernier nous accorde l'accréditation (Annexe 3 : copie de la lettre d'accréditation
- Sur la protection légale des Défenseurs, il a indiqué que le projet de loi est déjà sur la table du Ministre de la Justice, c'est le calendrier électoral qui a ralenti le processus. Nous serons informés de l'évolution du processus ;
- Sur le manuel de formation : c'est avec beaucoup de joie qu'il est accueilli et sera utilisé pour la formation des commissaires dans un premier temps et après auprès des organisations de la société civile en collaboration avec le REDHAC ; (Annexe N° 4, voir copie du manuel en français)
- Sur la situation des camarades de Yaya Dillo, nous avons convenu de maintenir le plaidoyer pour qu'il leur soit garanti un procès équitable ou à défaut une libération pure et simple.
- Sur les élections crédibles, apaisées et transparentes, il a salué notre travail que nous avons fait en amont, celui de former les observateurs. Il pense ces acquis vont contribuer à coup sûr à une élection apaisée.

Il a fait une doléance au REDHAC et à sa coalition pays de tout faire pour traduire le manuel de protection en langue Arabe afin de faciliter sa vulgarisation.

Sur ce, Nous nous sommes séparés dans la convivialité après 1H30 d'échanges.

## **Plaidoyer 2 : Bureau de la CDHT**

Le 4 mai 2024, la délégation du REDHAC composée de Mme EBELLE Grâce, Chargée de protection du REDHAC, Mme Jeanne Clarisse DILABA, Coordinatrice de la coalition-pays du REDHAC au Gabon, Me Lucie BOALO, membre de la coalition-pays du REDHAC en RCA (cheffe de délégation) et M. TOURDJOUMANE Layibé, coordonnateur de la coalition-pays du REDHAC au Tchad a rencontré M. **Pyrrhus BANADJI, commissaire à la Commission Nationale des Droits de**



l'Homme du Tchad (CNDHT) et membre du Conseil d'Administration du REDHAC. L'objet de la visite était le suivi de l'octroi des accréditations par ANGE et la discussion autour de la protection de la délégation au Tchad pendant cette période électorale.

Le Commissaire de la CNDHT a rassuré la délégation en ce qui concerne les accréditations et sur la protection des membres de la délégation. Selon lui, toutes les mesures étaient prises. Bien que nous n'ayons pas été inquiétés pendant notre mission, il faut noter ANGE ne nous a jamais accordé les accréditations

**Plaidoyer 3 : Rencontre avec les membres de la famille et les camarades du parti de l'opposition PSF (Parti socialiste sans frontières), dirigé par YAYA DILLO Djérou assassiné le 28 février 2024 :**

Le 01er mai 2024 : Mme la Directrice Exécutive a eu une rencontre avec 4 membres dont 2 militants et 2 membres de la famille dont les noms suivent. Ils ont été informés de notre arrivée par leur camarade en exil en Europe et ont tenu à nous rencontrer pour un plaidoyer en vue de :



- la libération de leurs camarades, soit 26 dont 6 mineurs qui sont incarcérés à la prison de Korotoro avec les conditions de détention horribles et sans jugement, à savoir :

- Mahamat Seby Djerou Betchi, 37ans, marié
- Mahamat Abdoulaye Djerou Betchi, 35 ans, marié
- Abdraman Abdoulaye Djerou Betchi, 24 ans, célibataire
- Adam Amadi Djerou Betchi, 24 ans, célibataire
- Saleh Amadi Djerou Betchi, 26 ans, célibataire
- Bechir Ousman dillo Djerou, 27ans, célibataire
- Hassan Ali Saleh Haran, 17 ans, célibataire
- Ousman Djerni Saleh Haran 16 ans, célibataire
- Oumar Ibrahim Teoura Haran 19 ans, célibataire
- Bokhit Abdoulaye Mongoy, 36 ans, marié
- Ibrahim Mahamat Chérif Tindy, 37 ans, marié
- Idriss Mahamat Chérif Tindy, 31 ans, marié
- Abdallah Bouba, 32 ans, marié
- Saleh Deby Itno, 48 ans, marié
- Mahamat Issa, 22 ans, célibataire
- Oumar Adam Charfadin Chougar, 25 ans, célibataire
- Mahamat Barkay Abdoulaye Nigue, 24 ans, célibataire

- Baradine Abakar Deribordo, 34 ans, marié
- Zakaria Haran Abounounou, 23 ans, célibataire
- Mahamat-Saleh AbdoulayeAli Koura, 27 ans, marié
- Bokhit Hissen Dabou, 29 ans, marié
- Tahir Hamit Ireguè, 35 ans, marié
- Ahmat Moussa Abakar Oroh, 28 ans, marié
- Abdoulaye Hamit Bahar, 16 ans, célibataire
- Abakar Al-Torabi, 39 ans, marié



- Soutenir avec une lettre recommandation au HCR pour l'obtention l'asile politique au Cameroun (Annexe... lettre de soutien du REDHAC au HCR ;
- Soutenir pour que justice soit faite pour leur leader assassiné ;
- La réhabilitation (construction de leur siège rasé après ces malheureux évènements.

Au terme de leurs doléances, nous leur avons adressé nos sincères condoléances et leur avons promis que le rapport des élections fera mention de leur visite et nos recommandations prendrons en compte leur plaidoyer qui sera remis à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et en particulier au Commissaire Idrissa Soh et Marie Louise Abomo en charge du Tchad



#### Plaidoyer 4

- Le 6 mai 2024, une délégation du REDHAC composée de Mme Jeanne Clarisse DILABA (cheffe de délégation), Mme EBELLE Grâce, chargée de protection du REDHAC, TOURDJOUMANE Layibé, coordonnateur de la coalition pays du REDHAC au Tchad et l'Imam Mohamadou Bachirou SALE, membre de la coalition pays du REDHAC au Cameroun a rencontré **Me DJIRAIBE KEMNELOUM Delphine, avocate au Barreau du Tchad cofondatrice de l'Association Tchadienne**



**pour la Promotion et la Défense des Droits Humains (ATPDH)** et membre du conseil juridique du REDHAC. La visite était focalisée sur le soutien juridique et judiciaire des observateurs-trices et les membres de la délégation au cas il nous adviendrait les défis liés aux arrestations et détentions arbitraires d'un de nos membres. Nous avons comme par le passé été rassurés par son soutien. Un système d'alerte précoce a été

également été installé dans son cabinet pour faire face le cas échéant. Heureusement, nous avons terminé notre mission sans aucune menace directe à l'encontre de l'un de nos membres.

**d. Surveillance pré-électorale, documentation et reporting des cas de violations des droits humains et incidents observés et tendances avant l'élection**

<b>AVANT</b>	
<b>TRANSPARENCE ET CREDIBILITE</b>	Le vote des militaires en plein air et sans observateurs
	La nomination des membres de l'Agence Nationale de Gestion des Elections (ANGE) qui pour la plupart sont proches du général Mahamat Idriss Deby Itno, du parti au pouvoir ou de la famille présidentielle
	La nomination des membres constitutionnels qui sont tous des amis, partis au pouvoir et les familles
	L'absence d'apaisement par le candidat Mahamat Idriss Deby Itno (MIDI) d'accepter la libération des membres du Parti Socialiste sans Frontière (PSF) détenus dans la prison de haute sécurité de Korotoro, située dans le désert à environ 600 Km de la capitale N'Djamena, donc le président M. Yaya Dillo Djerou Betchi, assassiné le 28 février 2024, et les
<b>L'ELECTION JUSTE ET EQUITABLE</b>	L'utilisation des moyens disproportionnés de l'Etat justifiée par les affiches du Président MIDI dans les grandes surfaces. Il était visible que le candidat MIDI a utilisé les moyens de l'état en violation des dispositions de l'Art. 116 du Code Électoral du code électoral
	L'utilisation des cylindrés et les voitures de luxe
	La mise à disponibilité de tous les fonctionnaires pour battre campagne en faveur de MIDI
	L'utilisation des mineures surtout à N'Djamena pour la campagne de MIDI

	<p>Le refus de publier en temps réel de certains bureaux de vote</p> <p><b>Le refus des accréditations aux organisations de la société civile par ANGE</b> : de nombreuses organisations de la société civile (dont le REDHAC et sa coalition pays qui ont pourtant eu la certitude de leur mise à disposition par l'ANGE</p>
<b>RESTRICTION DE L'ESPACE CIVIQUE</b>	<p>Les attaques de certaines caravanes du candidat Succès MASRA</p>
	<p>La militarisation excessive de N'Djamena avec pour conséquence les intimidations des militants sympathisant des autres partis. La ville de N'Djamena a connu un déploiement en nombre des forces de défense et de sécurité lourdement armés, ce qui a forcément a eu un caractère Dissuasif avec un impact certain sur la capacité de mobilisation des populations au vote ; bien que ce soit persuasif quant à la capacité des gouvernants à sécuriser l'élection présidentielle</p>
	<p>La coupure permanente de la connexion internet et de l'électricité avec pour conséquence la limitation de la diffusion des informations</p>
	<p>Rejet des candidatures de certains candidats par le conseil constitutionnel : dix candidats sur vingt ont vu leurs candidatures rejetées</p>



*PHOTO lieux meeting du président MASRA*



*PHOTO lieux meeting du président MIDI*

## **LE DEROULEMENT DU VOTE (Pendant l'élection)**



Ces cas et incidents sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<b>PENDANT</b>	
<b>LA TRANSPARENCE RESTRICTION DE L'ESPACE CIVIQUE ET LES VIOLENCES PHYSIQUE</b>	Tous les bureaux de vote n'étaient pas ouverts au même moment conformément à la constitution
	Le retard par ANGE de mettre à la disposition des bureaux de vote le matériel prévu aux personnes en charge, conséquence de nombreux votant rentraient vaquer à leurs occupations
	La présence des militaires dans les bureaux de vote ne rassurait pas les électeurs
	Certains centres de vote ont été déplacés à la dernière minute, désavantageant ainsi certains électeurs.
	Les isolements étaient proches des dirigeants de vote et la présence des militaires aussi, ce qui ne permettait pas aux électeurs de faire sereinement leur choix
	Les isolements en polyester blanc tout petits ne respectaient pas les normes
	Des partis politiques et des candidats ont été victimes d'intimidation, de harcèlement et de menaces, entravant ainsi leur capacité à mener une campagne libre et équitable. Des actes de violence physique ont également été signalés, entraînant des blessures et la perte en vies humaines.
	90% des associations Tchadiennes n'ont pas eu accès à l'observation de l'élection au détriment d'EISA et l'Union Européenne qui ont probablement mis les moyens au détriment de l'Etat
	Plusieurs électeurs dûment inscrits n'ont pas accompli leur devoir civique par absence de leur nom sur les listes dans certains bureaux de vote
	Le désordre organisé pour empêcher les électeurs à accomplir leur devoir citoyen en déplaçant certains noms dans les bureaux collectifs pour les mettre dans d'autres bureaux
Le déploiement massif des militaires dans les rues de la ville de N'Djamena et dans les provinces	

	<p>Dans certains bureaux de vote, quelques délégués ont été expulsés lors des dépouillements</p>
	<p>Les comptages des voix n'étaient pas faits par les scrutateurs</p>
	<p>Moundou : plusieurs ont un incident avec des tirs à balle réelle dans un bureau de vote au 2<sup>e</sup> Arrondissement dans le quartier Mbomian situé à l'école belle vue a fait une victime (un mort)</p> 
	<p>A Abéché un militaire a succombé suite à une agression par un électeur. Il s'appelait <b>HAMZA TAHIR ABDALAH</b></p>
	<p><b>NDJAMENA</b>  Les agents de l'ANGE et les délégués des transformateurs se sont engueulés dans le bureau de vote du 7<sup>e</sup> arrondissement au quartier Chagoua précisément dans le carré 9. Cet incident a eu lieu suite au comportement du chef de carré qui a bourré les urnes sans la présence des autres délégués et par conséquent a entraîné la colère des électeurs qui se sont précipités à brûler ladite urne.</p>  <p>Koundoul, le bureau de vote dans le 6<sup>e</sup> <b>arrondissement carré 11</b> à peine ouverte, il n'y a plus de bulletin de vote aux environs de 8h57mn. Beaucoup d'électeurs ont quitté les lieux parce qu'ils n'ont accès aux bulletins de vote.</p> <p>KOULARAMBAYE BONHEUR âgé de 15 ans est arrêté au Moursal dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, carré 15 et amené au CSP 6 pour avoir photographié le résultat dans un bureau de vote</p> <p>Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement au quartier Chagoua un superviseur du bureau de vote a été surpris en train de bourrer l'urne</p>
	<p>Doba : Un jeune homme le nommé <b>Adoum Mahamat Acyl</b>, refuse de mettre le doigt dans l'encre et se met à brutaliser les forces de l'ordre</p>

	<p>et de sécurité installées pour la circonstance. Après les interventions lui et 4 autres de ses frères ont quitté les lieux à bord du véhicule immatriculé 18V7240A. Cet incident s'est passé en présence des membres de l'ANGE, des représentants légaux des partis politiques et les observateurs électoraux nationaux.</p> <p>Dans un bureau de vote du CLAC, Violation majeure des procédures par le refus de poser l'auriculaire dans l'encre par un musulman. Le commissaire de l'ANS a voté par procuration avec 4 cartes d'électeurs, ce qui a causé des tensions, arrêté par les agents de sécurité</p> <p>Intimidation d'un observateur pour manque de pièce justificative dans un bureau de vote au Quartier Takasnan dans le 3<sup>e</sup> Arrondissement à l'école adventiste</p>
	<p><b>LAI</b> Une militante de <b>la Coalition pour un Tchad Uni</b> a fait des menaces aux représentants des autres partis politiques et a emporté les badges de ces derniers. Le gouverneur et le préfet ont été informés sans suite.</p>
	<p><b>Sarh</b> Dans le Bureau de vote du 1<sup>er</sup> arrondissement de Sarh, l'urne a été volée et amenée à la maison de l'un des membres de l'ANGE et le bureau a été fermé avant l'heure requise. C'était un Vote par famille et groupe et la liste est venue de la sous-préfecture de Balimba, le chef de quartier s'est opposé et actuellement il est menacé par les autorités.</p> 
	<p><b>Bongor</b> Un observateur de la COSET du nom DJEKADOM FERDINAND a été tabassé et violenté puis son téléphone arraché par les agents de l'ANS au palais de la justice. Le coordonnateur départemental Mayo Boneye du parti les transformateurs a été arrêté à la ST de la ville de Bongor.</p>
<p><b>Restriction de la liberté de la presse</b></p>	<p>la liberté de la presse a été gravement restreinte pendant la période électorale. Des journalistes</p>

	ont été intimidés et censurés pour leur couverture des élections. Les médias indépendants ont été fortement réprimés, ce qui a limité l'accès à une information objective et équilibrée pour les électeurs.
--	---

## **LA PHASE POST-ELECTORALE :**

### **Les cas de violations, incidents**

- **Restriction de l'espace civique et utilisation excessive de la force**
- **Bavures militaires entraînant les morts par balles et les blessés**
- **Les dégâts matériels**

Les cas de violations et incidents sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<b>APRES</b>	
<b>RESTRICTION DE L'ESPACE CIVIQUE</b> Date : jeudi 09 mai 2024 Lieu : Quartier Moursal-Ndjamena	Les militaires munis de kalachnikovs et d'armes automatiques ont tiré en l'air à N'Djamena dans le quartier où est situé le siège du parti les transformateurs le parti de Succès MASRA pour manifester les résultats provisoires de l'élection présidentielle qui donne la victoire à MIDI, et aussi pour dissuader les partisans du premier ministre de se rassembler
<b>Bavures des militaires</b> Lieu : Ndjamena Date : 09 mai 2024	Une vingtaine de personnes ont été tuées et une soixantaine autres blessées suite aux balles perdues des militaires de N'Djamena
<b>Bavures des militaires</b> Lieu : Kousseri-Cameroun Date : 09 mai 2024	A Kousseri, ville camerounaise frontalière du Tchad, les balles ont traversé le fleuve Logone blessant 3 personnes dont une fillette de 06 ans et un garçon de 09 ans, transpercés par des balles aux cuisses et une femme âgée de 21 ans touchée au thorax gauche, tous résident au quartier Madagascar.
<b>Dégâts matériels</b>	Plusieurs toits de maisons ont été transpercés par les balles perdues

## **TENDANCES, PROCLAMATION DES RESULTATS ET CONSEQUENCES**



## **RECOMMANDATIONS**

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et ses Coalition pays TCHAD, RCA, GABON recommandent à l'État du Tchad :

### **R1. De mettre en place urgemment un mécanisme de réconciliation nationale conformément à l'agenda 2063 de l'UA qui passe par :**

- La justice transitionnelle (vérité et pardon)
- La libération de tous les prisonniers politiques notamment les 26 membres du Parti socialiste sans frontière dont 4 mineurs ;
- La mise en place d'une commission indépendante conjointe (Gouvernement-CADHP-Nations Unies) d'établissement des faits pour élucider les crimes graves et les violations des Droits Humains commis lors de la manifestation du 20 octobre 2023 y compris celui de Yaya Dillo, en dégager les responsabilités et poursuivre les coupables (commanditaires et auteurs) devant une justice équitable ;
- Assurer la réparation psychologique, matérielle et financière aux victimes ;

### **R2. De renforcer la gouvernance démocratique en :**

- Mettant en place un mécanisme efficace de lutte contre la corruption ;
- S'assurant de la répartition équitable des richesses ;
- Veillant que les institutions fortes et démocratiques soient au service du peuple ;
- Luttant efficacement contre l'impunité ;
- Veillant à l'égalité des genres et en s'assurant de la participation active des femmes dans les processus électoraux et dans la gestion des affaires publiques,
- Protégeant les couches les plus vulnérables à savoir les personnes vivant avec un handicap et les minorités sexuelles, les peuples autochtones et en veillant qu'elles soient impliquées aux processus électoraux et à la gestion des affaires publiques ;

**R3. Renforcer les capacités de l'ANGE (un soutien technique, humain et financier) qui lui permette de former un grand nombre d'agents électoraux à la promotion de l'éducation civique et afin qu'il soit un organe indépendant, impartial et capable à organiser les futures élections sans contestation ;**

**R4. Veiller au respect des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales en s'assurant de la mise en œuvre des instruments régionaux (la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP, la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la**

**Gouvernance et autres soft-laws tels que la Déclaration de Marrakech de l'Union Africaine, le protocole de Maputo et autres résolutions et recommandations pertinentes de l'Union africaine relative aux droits humains , internationaux en particulier la DUDH, le PIRDCP, et autres protocoles et traités pertinents des Nations Unies ;**

**R5. Permettre aux individus et/ou les associations de saisir la Cour Africaine pour les cas de violations des Droits Humains en faisant la Déclaration au titre de l'article 34.6 du Protocole autorisant une telle démarche et qui stipule qu'« à tout moment à partir de la ratification du présent Protocole, l'Etat doit faire une déclaration acceptant la compétence de la Cour pour recevoir les requêtes énoncées à l'article 5(3) du présent Protocole. La Cour ne reçoit aucune requête en application de l'article 5(3) intéressant un Etat partie qui n'a pas fait une telle déclaration ».**

R6. Promouvoir le travail des Défenseurs des Droits Humains (DDH) en particulier les jeunes filles, garçons et les Femmes Défenseur(e)s et protéger légalement ces derniers en faisant adopter et en promulguant dans un délai raisonnable la loi portant '*protection des DDH*' dont le projet se trouve sur table du Ministre de la Justice conformément à la Déclaration des Nations Unies de 2018 sur les Défenseurs et les résolutions CADHP/Rés.345(LVIII)2016, CADHP/Rés.119 (XXXXII) 07 et CADHP/Res.196 (L) 11 sur la situation des Défenseurs des droits de l'homme en Afrique ainsi que la résolution de la CADHP CADHP/RES.336(EXT.OS/XIX)2016 sur les Femmes Défenseurs des Droits Humains (FDDH) ;

**Enfin, le REDHAC et ses Coalitions pays TCHAD, RCA, GABON et CAMEROUN ayant observé les élections demandent à l'Union Africaine, à la Commission Africaine, aux Nations Unies, à l'Union Européenne, aux Partenaires au Développement d'accompagner la République du TCHAD dans la mise en œuvre de ces recommandations**

## VII. CONCLUSION

Le présent rapport de monitoring de l'élection présidentielle au Tchad met en exergue les cas de violations des droits de l'homme observés lors du processus électoral dans quelques villes du Tchad. Ces violations ont été observées sur plusieurs sites électoraux du pays. Dans le cadre de l'observatoire mis sur pied par le Réseau des Défenseurs des Droits en Afrique Centrale (**REDHAC**) et sa Coalition Pays-Tchad logée à l'organisation Droits de l'Homme Sans Frontières (**DHSF**). Cet observatoire a ainsi pu compter sur les observateurs formés en amont ainsi que sur les différents relais sur le terrain qui couvrent les grandes villes du pays.

Les cas de violations des Droits Humains documentés dans ce rapport ne sont pas exhaustifs. Ces incidents, violations des droits et les dégâts matériels et humains ont été commis pour la plupart par les partisans de MIDI et les forces de sécurité qui étaient à la solde du candidat au pouvoir, ils soulèvent aussi de sérieuses préoccupations quant à la crédibilité et à la légitimité de l'élection présidentielle du 06 mai au Tchad compte tenu des défis liés à l'impartialité et l'indépendance totale de l'ANGE et du Conseil Constitutionnel.

Le système électoral du Tchad contribue au découragement du citoyen dans son droit de choisir ses dirigeants de manière libre et équitable. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour enquêter sur ces violations, traduire les responsables en justice et remédier aux failles du système électoral afin d'assurer des élections libres et transparentes et en s'assurant de l'égalité de genre à l'avenir.

Enfin, malgré les défis liés à la lettre d'accréditation par l'ANGE, le Réseau des Défenseurs des Droits en Afrique Centrale (**REDHAC**) et ses Coalitions Pays- Tchad, Gabon, RCA et Cameroun avec le soutien logistique de Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF) ont déployé environ 50 militants (Observateurs) sur le terrain pour la surveillance le processus électoral, la documentation et le Reporting des cas de violations des droits tout au long du processus.

En termes de Résultats attendus, la Mission d'observation devrait :

- Former 30 Observateurs-trices, elle en a formé 33
- Déployer 33 observateurs, elle en a déployé 50 et s'est aussi appuyée de 10 relais locaux de DHSF dans les villes où on a pu être à savoir : 10 jeunes filles 06 garçons, 18 femmes et 26 hommes
- Mettre en place un QG, deux mécanismes d'alerte précoce au sein du QG pour faire remonter en temps réels les cas de violations des Droits Humains et autres incidents et au Cabinet de Me Delphine Djiraibe pour anticiper aux éventuelles arrestations des observateurs et/ou des membres de la délégation ;



- Élaborer le présent rapport avec les recommandations permanentes.
- Obtenir une élection apaisée à la fin du processus ;

Au vu de tout ce qui précède, nous pouvons dire que les résultats ont été atteints à 90% surtout que, malgré les défis liés à la lettre d'accréditation d'une part et d'autre part les défis liés au coupures intempestives de l'électricité, nous nous sommes déployés sur le terrain en arborant nos gadgets (tee-shirt et casquette). Aussi, aucun(e) de nos observateurs-trices, ni aucun(e) membre de la délégation n'a subi de menaces, ni de représailles directes, ni avant, ni pendant, ni après l'élection.